

Février 2023

COUDRECEAU
BRUNELLES
MARGON



 **infos**



n°12

Photographe : Bruno MEUNIER

Bulletin d'information municipale

Vos élus

Le Maire d'Arcisses

Stéphane COURPOTIN

- 1^{ère} adjointe** : Valérie TRIVERIO
2^{ème} adjoint : William BOTINEAU
3^{ème} adjointe : Edwige VEDIE
4^{ème} adjoint : Hervé ENEAULT
5^{ème} adjointe : Nicole GAUTHIER
6^{ème} adjoint : Thierry CARLIER

Les Maires délégués

Maire délégué de Brunelles : Francis DE KONINCK
Maire délégué de Coudreceau : Francis VAUDRON

Pour nous contacter

Mairie d'Arcisses

Tél : 02 37 52 02 70

Mail : mairie@arcisses.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h30 / 12h30 - 14h / 17h30

Permanences des mairies annexes

Mairie annexe de Brunelles Tél : 02.37.52.01.04

Le jeudi après-midi de 14h à 17h

Mairie annexe de Coudreceau Tél : 02.37.29.29.52

Le vendredi après-midi de 14h à 17h

Don du sang

Prochaines collectes du don du sang à l'Espace socioculturel de Margon:

 **21 février 2023**

 **21 mars 2023**

 **18 avril 2023**

 **16 mai 2023**

Sur rendez-vous : <https://dondesang.efs.sante.fr>



Calendrier des fêtes et manifestations

-  Sortie Vin chaud - Cyclo Sport - Margon
 -  Randonnée pédestre 12km - Les Sentiers du Perche - Les Étilleux
 -  Après-midi jeux de société - Les Loustiks - Brunelles
 -  Foire aux arbres - Comité des fêtes - Margon
 -  Heure du poème - Bibliothèque - Coudreceau
 -  Randonnée pédestre 14km - Les Sentiers du Perche - Souancé au Perche
 -  Loisirs Créatifs - AFLAC - Coudreceau
 -  Randonnée pédestre nocturne - Comité des fêtes - Brunelles
 -  La Déferlante percheronne - Base de loisirs - Margon
 -  Sortie à la Puce à l'oreille proche de Pont-l'Évêque - Echo de l'Arcisse
 -  Randonnée pédestre 14km - Les Sentiers du Perche - Ceton
 -  Brocante - AFLAC - Coudreceau
 -  Randonnée pédestre 12km - Les Sentiers du Perche - Avezé
 -  Brocante - Comité des fêtes - Brunelles
 -  Tri Loisirs - Cyclo Sport - Base de loisirs - Margon
 -  Sortie de nuit - Cyclo Sport - Margon
 -  Omelette géante - Festiv'halle - Margon
 -  Bourbonnaise - Comité des fêtes - Margon
 -  Randonnée VTT et pédestre - Comité des Fêtes - Brunelles
 -  Cochon Grillé - Coudreceau
- Vendredi 26 février 2023
Dimanche 28 février 2023 départ 9h
Samedi 4 mars 2023
Dimanche 5 mars 2023
Samedi 11 mars 2023
Dimanche 26 mars 2023 départ 9h
Dimanche 26 mars 2023
Samedi 1^{er} avril 2023
Dimanche 2 avril 2023
Mardi 25 avril 2023
Dimanche 30 avril 2023 départ 9h
Dimanche 7 mai 2023
Dimanche 21 mai 2023 départ 9h
Lundi 29 mai 2023
Dimanche 4 juin 2023
Samedi 17 juin 2023
Vendredi 23 juin 2023
Samedi 24 juin 2023
Dimanche 25 juin 2023
Samedi 1^{er} juillet 2023

Etat civil

Naissances - Arcisses

Brunelles	
Raphaël HAYEZ	7 novembre
Margon	
Elie LEROY	31 octobre
Julian LEFEVRE MESANGEL	23 novembre
Lysandro BRISSARD	27 janvier

Décès - Arcisses

Brunelles	
Martine DEPERROIS (74 ans)	6 octobre
Marie-Thérèse VIRLOUVET (87 ans)	9 janvier
Coudreceau	
Liliane DESVAUX (91 ans)	12 novembre
Bruno ANTOINE (56 ans)	4 janvier
Jeanne GAUTHIER (96 ans)	2 février
Margon	
Jocelyne FILLON (59 ans)	1 ^{er} octobre
Huguette DOUCHY (84 ans)	9 octobre
Roger POMMERET (86 ans)	9 novembre
Louis PICHOT (89 ans)	16 novembre
Suzanne CHAILLOU (93 ans)	9 décembre
Denise BLAISE (87 ans)	25 décembre
Antoinette PERROT (76 ans)	3 janvier
Albert GASDON (82 ans)	7 janvier
Pascal DRÉAN (54 ans)	6 février



Chères Arcissoises, chers Arcissois,

Ce début d'année démarre, encore, dans un contexte de crises qui se succèdent ou qui se chevauchent : crise sanitaire, guerre en Ukraine, crise énergétique, crise climatique, crise financière et bientôt économique...

Ces crises et ces évolutions permanentes sont devenues notre quotidien et mettent en exergue le rôle de nos communes qui servent le plus souvent d'amortisseurs aux conséquences de ces dépressions. En effet, nos collectivités ont de grandes capacités d'adaptation et sont aussi un levier fort de notre indispensable et urgente transition écologique.

Pourtant nos communes subissent fortement la crise énergétique, avec des augmentations considérables de nos budgets gaz et électricité, des denrées alimentaires, des fournitures en tout genre et des travaux en général. Nos finances deviendront particulièrement contraintes à partir de 2023.

Mais, je ne souhaite pas débiter cette année par une lamentation sans fin car il nous faut, en tant qu'élus, regarder l'avenir avec optimisme tout en étant lucide sur les tempêtes à traverser. C'est pourquoi nous porterons ou accompagnerons encore cette année plusieurs projets pour le bien de notre commune et de ses habitants.

🌈 Sur le plan de la **santé** d'abord. Vos conseillers municipaux ont voté la construction d'un cabinet infirmier avenue de l'Arcisse qui devrait ouvrir cet été. Par ailleurs, pour compléter cette offre de soins, deux jeunes kinésithérapeutes s'installeront rue de la Maçonnerie. Enfin, nous proposerons à nos concitoyens une mutuelle communale en lien avec l'entreprise d'assurance AXA. L'objectif est de faire réaliser aux Arcissois qui le souhaitent, des économies sur leur mutuelle en préservant de bonnes garanties.

🌈 Eau potable

Le château d'eau de Coudreceau qui vient d'être complètement réhabilité sera connecté à celui de Marolles-les-Buis afin que l'on puisse distribuer une eau de qualité sur cette partie de la commune. Des discussions sont en cours entre notre Communauté de Communes et celle de Terres de Perche en vue de cette interconnexion.

🌈 Transition écologique

La réduction des dépenses d'énergie étant une priorité, nous avons procédé à l'extinction de l'éclairage public de 22h à 6h en semaine. Parallèlement nous avons lancé un programme de changement des lampes énergivores dans les bâtiments publics en prévoyant notamment le passage en LED. Par ailleurs, nous poursuivons l'isolation de nos bâtiments communaux et enfin nous remplacerons les modes de chauffages de ces bâtiments pour proposer une énergie plus propre et moins coûteuse. Là encore, les économies devraient être substantielles.

🌈 Urbanisme

Le lotissement de la Maçonnerie connaît un grand succès. Nous pouvons donc envisager de lancer la seconde tranche des travaux.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été arrêté par les conseillers communautaires. J'invite chacun de nos concitoyens à être vigilant quant au nouveau zonage : des parcelles qui étaient constructibles peuvent retomber dans le domaine agricole. Il sera utile de faire remonter vos remarques ou vos éventuels désaccords au commissaire enquêteur le moment venu.

🌈 Jeunesse

Nous avons deux projets importants pour notre jeunesse : D'abord la création d'un Pumptrack, c'est-à-dire d'une piste en boucle fermée, constituée de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, qui pourra être utilisée par nos jeunes à vélo, skate, roller ou trottinette. Cet équipement devrait s'insérer harmonieusement sur les bords de la Cloche.

Ensuite, toujours sur cette zone d'équipements sportifs, nous implanterons un espace beach volley. Il s'agit de plusieurs terrains en sable permettant la pratique de différents sports aux beaux jours. Arcisses a reçu le label « Terre de Jeux 2024 ». Gageons qu'avec ces nouveaux équipements elle soit encore plus sportive !

Je le disais en introduction, la situation économique globale de notre pays est difficile, mais ces projets prouvent que nous ne baissons pas les bras et que nous continuons à nous battre pour préparer l'avenir de notre commune et celui de notre jeunesse.

Participation Citoyenne

Qu'est-ce que la Participation Citoyenne appelée plus communément « Voisins vigilants » ?

La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune et à les associer à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

En voici les principaux objectifs :

- 🌿 Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- 🌿 Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- 🌿 Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Dans cette démarche, **nous organisons le 25 mars 2023 à 15h une réunion d'information sur la participation citoyenne à la salle des fêtes de Margon en présence du Major MEYER de la Gendarmerie de Nogent-le-Rotrou.**

Tous les Arcissois désirant devenir acteurs de la sécurité de notre commune y sont invités.

La sécurité et la tranquillité de notre village est l'affaire de tous, c'est pourquoi, aujourd'hui, nous vous proposons d'accompagner la commune et les forces de l'ordre pour que la tranquillité continue à régner dans notre commune. Nous comptons sur vous pour votre participation en vous en remerciant par avance.



Divagation des animaux

Pour le mieux vivre en société et le respect de tous, il est rappelé que **la divagation des animaux est interdite.**

Le Code Civil le rappelle en son article 1385 :

« Le propriétaire d'un animal domestique qu'il soit sous sa garde, égaré ou échappé est responsable du dommage que l'animal a causé (morsures, accident de la circulation, attaque de gibiers ou d'autres animaux) »

Et c'est l'article L211-23 du Code Rural qui définit l'état de divagation :

🌿 Pour les chiens

Il s'applique lorsque celui-ci est livré à lui-même et est soit :

- hors de portée de voix de son maître ou de la personne qui en a la garde
- à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable

🌿 Pour les chats

Il s'agit d'un chat non identifié qui se trouve à plus de 1000 mètres de son domicile ou à plus de 200 mètres d'habitation.

🌿 Pour les autres animaux

Sont considérés comme errants les animaux qui :

- ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate
- se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.



Merci à vous de faire preuve de civisme et de garder vos animaux dans votre propriété.

Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie à Margon



Cérémonie à Brunelles



Cérémonie à Coudreceau

La traditionnelle cérémonie commémorant le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et rendant hommage à tous les morts pour la France s'est déroulée au monument aux morts des différents secteurs d'Arcisses comme chaque année.

Des élèves de l'école de Brunelles étaient présents accompagnés de leur instituteur M. Valentin GADRAT.

Le grain de sel des bibliothécaires

SAMEDI 11 MARS à 15 Heures

- 🌿 La Caravane des Poètes,
- 🌿 La Compagnie Textes et Rêves,
- 🌿 Les Bibliothécaires,



vous invitent à partager un agréable moment de poésie.



Zofia RIEGER, comédienne, pianiste et chanteuse proposera un spectacle composé de textes, de chansons et de poèmes joyeux ou graves, connus ou inédits pour redécouvrir le plaisir des mots.

Ce spectacle en partenariat avec le Conseil Départemental est **gratuit et ouvert à tout public**.
Durée : 1 heure



TAXI GOSNET

TAXI CONVENTIONNÉ

📞 06 07 11 40 28

📍 LA HERPERIE BRUNELLES
28400 ARCISSES

✉️ transportsfee@gmail.com

🌐 www.transportsfee.com

RECA

12, rue Paul Eluard
MARGON
28400 ARCISSES

📞 Tél : +33 (2) 37 54 5 4 54
✉️ @: reca.margon@reca.tm.fr
🌐 www.reca.tm.fr

Assurance santé communale

La Commune a signé une convention avec AXA France afin de leur permettre de proposer la Complémentaire santé Ma Santé, produit standard d'AXA, aux Habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.



Un questionnaire est joint au journal communal afin que les administrés éventuellement intéressés puisse être contacté par AXA.

Vous pouvez le déposer au secrétariat de la Mairie d'Arcisses aux heures habituelles d'ouverture.

Aujourd'hui les assurances constatent plusieurs points concernant la santé et la dépendance :



Les frais de santé augmentent et la Sécurité sociale ne peut pas suivre. Trouver une solution pour être correctement remboursé des frais médicaux courants est une priorité.



La baisse du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes. Avoir une complémentaire santé à un tarif attractif permet de concilier couverture santé et pouvoir d'achat.



Personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie. On devient alors aidant ou aidé. Malgré les aides, le reste à charge est élevé et le manque d'informations est souvent handicapant.

Pour répondre à vos inquiétudes, la mairie d'Arcisses et la société AXA ont réalisé un partenariat, afin de proposer aux habitants de la commune de bénéficier d'informations sur la dépendance et d'une complémentaire santé avec un tarif préférentiel (acquis de manière viagère).

Quels sont les avantages de l'offre promotionnelle SANTE ET PERTE D'AUTONOMIE ?



Vous avez accès à une bonne complémentaire santé couvrant vos besoins



Vous bénéficiez d'un tarif avantageux (-25% pour les + 60 ans, indépendants et fonctionnaires et -15% pour les autres administrés)



Une complémentaire santé modulable selon vos besoins



Un accompagnement quotidien proche de chez vous

Afin de vous apporter les informations nécessaires, une réunion se tiendra le

JEUDI 30 MARS 2023 à 15h à la salle polyvalente de Margon

Des intervenants extérieurs seront présents pour aborder ces sujets et répondre à vos questions.

Des permanences auront lieu pour les habitants de Brunelles et Coudreceau qui ne pourraient pas se déplacer à Margon :

- Brunelles : Jeudi 6 avril 2023 de 14h à 17h à la mairie**
- Coudreceau : Vendredi 7 avril 2023 de 14h à 17h à la mairie**

Dans le but de préparer la réunion ou si vous ne pouvez pas être présents à la réunion publique, merci de nous retourner le questionnaire suivant :

- En le déposant à la mairie,
- En le retournant par courrier à la mairie,
- Par email ou téléphone maxime.voisin@axa.fr 07.87.00.56.34 et christopher.teixeirapinto@axa.fr 07.77.31.26.54.

Charte du Parc naturel régional du Perche

Le Parc du Perche écrit son avenir à l'horizon 2040

Comment vivrons-nous dans 15 ans ? À quoi ressembleront nos paysages ? Comment nous déplacerons-nous ? Peut-être avez-vous déjà eu l'occasion de participer à ces réflexions avec le Parc. Car depuis plus d'un an, le Parc naturel régional du Perche s'interroge sur son avenir en procédant à la « révision de sa Charte ». Un projet ambitieux qui vise à répondre localement aux défis planétaires qui nous attendent.

Le Perche a été reconnu et classé en Parc naturel régional en 1998 pour la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et de son patrimoine bâti. Son territoire correspond à celui des 88 communes qui ont adhéré volontairement à sa Charte.



🌿 Mais une Charte de Parc, c'est quoi ?

Paysages, biodiversité, agriculture et alimentation, urbanisme, patrimoine bâti, culture, tourisme, éducation et sensibilisation... Véritable projet de développement durable, la Charte est le document qui définit les objectifs du territoire et les moyens de les atteindre. Elle est élaborée avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées et en concertation avec les partenaires intéressés. Elle permet le classement du territoire en « Parc naturel régional » pour une durée de 15 ans. Les 88 communes du Parc du Perche, dont **Arcisses**, se sont engagées dans ce projet de Parc en la signant.



🌿 Pourquoi doit-on réviser la Charte ?

Au bout de ces 15 ans, les cartes sont rebattues pour adapter le projet de territoire au contexte en évolution, aux données scientifiques, économiques et sociologiques : c'est ce que l'on appelle la révision de la Charte. Cette étape est obligatoire pour que le Perche conserve son label de Parc naturel régional. La Charte actuelle arrive à terme dans 3 ans, c'est pourquoi le Parc réfléchit déjà à la prochaine (2025-2040) !

En raison d'une mobilisation importante des équipes du Parc et de ses partenaires (communes, départements, régions, partenaires comme l'Office national des forêts, les agences de l'Eau, les offices de tourisme etc.) et la volonté d'une consultation la plus large possible du territoire, la révision de la Charte n'est pas une simple procédure administrative. C'est un processus ambitieux de plusieurs années où se décide un projet collectif de vie et une manière d'habiter le territoire à l'horizon 2040.

🌿 Où en est-on ?

En 2021, les élus du Parc ont défini un nouveau périmètre d'étude, qui élargit le nombre de communes candidates non plus à 88 mais 114 ! Et pour la première fois parmi elles, 4 se situent dans le Loir-et-Cher. Ces 114 communes ont été impliquées, au même titre que l'ensemble des partenaires, au long processus de concertation.

De mars à juin 2022, le Parc a également souhaité faire participer les habitants du Perche : espace de contribution en ligne, réunions publiques, fête du Parc, stands sur les marchés... L'objectif : recueillir les avis, les souhaits et les craintes pour l'avenir. Toutes ces contributions ont permis, pendant l'été, de définir des objectifs et des mesures concrètes, de la valorisation de l'arbre sous toutes ses formes au développement culturel du territoire, de la promotion touristique à la transition agricole et alimentaire.

Et ensuite ? D'ici à 2024, après quelques allers et retours avec les Régions et l'Etat, le projet de Charte sera soumis à l'avis de l'ensemble des habitants du Parc dans le cadre d'une enquête publique.

Cabinet infirmier

La construction du local pour un cabinet d'infirmières à côté de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), avenue de l'Arcisse à Margon, a débuté au mois de novembre dernier. Après l'élévation des murs en fin d'année dernière, la toiture et la pose des menuiseries extérieures sont terminées depuis début février. Les travaux de doublage, cloisonnement et isolation sont actuellement en cours. Le chantier devrait être terminé en mai ; l'ouverture du cabinet est prévue pour la fin de l'été.



Restaurant scolaire



L'extension du restaurant de Margon et le réaménagement de la cuisine se poursuivent conformément au planning prévisionnel. Après les travaux de doublage intérieur, la pose du bardage en bois sur les façades et en toiture est en cours. Les entreprises profitent de la période de vacances scolaires pour intervenir sur la partie, plus technique, de l'aménagement de la cuisine.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

La municipalité poursuit son programme d'amélioration thermique des locaux de la commune. Après l'isolation par l'extérieur de l'école primaire de Coudreceau réalisée en novembre 2022, c'est l'école maternelle et la salle des fêtes qui vont bénéficier cette année, d'une isolation thermique sous toiture.

Les fenêtres et les volets de la Mairie-école de Brunelles vont être remplacés dans les prochaines semaines par des menuiseries plus performantes.

Par ailleurs, le conseil municipal étudie le remplacement des ampoules d'éclairage à incandescence de l'ensemble des édifices de la commune par des lampes à led qui consomment moins d'électricité pour un meilleur rendement lumineux.



Protection incendie

3 poteaux vétustes et défectueux, ont été remplacés au mois de janvier sur le lieudit de l'Auberdière à Margon, rue de la Vallée et à la Petite Massonnière à Brunelles. Cette année, un nouveau poteau sera installé à La Poterie pour sécuriser le hameau, le débit de la bouche d'incendie existante étant insuffisant.



Rue Saint Martin à Brunelles

Le chantier de restructuration du réseau d'eaux pluviales du bas du bourg se termine avec la réfection de la chaussée et des trottoirs. Les eaux de ruissellement sont désormais canalisées par un tuyau de diamètre 500 mm, pour être infiltrées dans le sol avant d'être déversées vers le ruisseau d'Arcisse.



Rue de la Grande Cour à Brunelles



Les travaux devraient débuter au printemps. Les eaux usées et les eaux pluviales seront déconnectées (nous sommes actuellement en réseau unitaire). Comme pour la rue Saint Martin, les eaux de pluie seront infiltrées, ou stockées dans un bassin enterré pour être réutilisées. Un aménagement de la rue est ensuite prévu avec la réorganisation des zones de stationnement, des voies de circulation et des cheminements piétons.

Entretien de la voirie et aménagement de sécurité

Les travaux envisagés en 2022 ont été reportés et ont débuté ce mois-ci :

- 🌿 Réfection de trottoirs rue du Val Roquet, rue du Belvédère et avenue de l'Arcisse à Margon,
- 🌿 Aménagement de sécurité rue de la Vallée à Margon,
- 🌿 Réfection du chemin de Montloin et apaisement de la circulation dans le bourg de Brunelles,
- 🌿 Travaux sur les chemins de la Gataise, Thinvaux d'en Bas et accès au lavoir de La Poterie à Coudreceau,
- 🌿 Aménagement d'une aire de tri sélectif à La Poterie à Coudreceau.



Le programme 2023 sera décidé dans les prochaines semaines, lors de l'élaboration du budget prévisionnel de la commune et en fonction des subventions accordées.

Projet de chaufferie biomasse à Coudreceau



Toujours dans un souci d'économie et dans le cadre de la transition énergétique, une étude de faisabilité a été réalisée pour le remplacement du chauffage actuel au fuel, de la mairie, l'école, la salle des fêtes, la bibliothèque et les logements locatifs du centre bourg.

Le projet consistera à construire une chaufferie alimentée au bois déchiqueté, énergie renouvelable avec un impact carbone très faible. Les différents bâtiments seront reliés à cette installation par un réseau de chaleur enterré.

Une mission pour la conception et la réalisation de ces travaux vient d'être confiée à M. Morvant Architecte, et au bureau d'étude Delage et Couliou.

Le Tour des Collines du Perche

Le Tour des Collines du Perche en quelques chiffres :

- 41 communes (53 anciennes communes),
- 6 communautés de communes
- 3 forêts domaniales (et jouxte une 4ème, celle de Senonches)



Ce parcours est proposé au départ de la gare de Nogent-le-Rotrou, mais passe également tout près d'autres gares, comme à Sablons-sur-Huisne (Condé-sur-Huisne), Bretoncelles et Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne).

Il représente **220 kms**, répartis en **8 étapes pédestres** (ou 4 étapes VTT) + 2 variantes.

Chacune de ces étapes fait halte dans une des villes incontournables du Perche : Nogent-le-Rotrou, Rémalard-en-Perche, Moutiers-au-Perche, La Ferté-Vidame, Tourouvre-au-Perche, La Perrière, Igé, Bellême, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche (Le Theil).

A moins de 500m de ce tracé, des hébergements sont répertoriés (réparties sur l'ensemble du parcours, mais avec des concentrations dans certaines communes), on trouve par exemple **105 offres d'hébergements**. Parmi elles, une majorité (88) sont des gîtes, meublés et chambres d'hôtes. On trouve aussi 9 hôtels et 8 hôtelleries de plein air. Malgré tout, d'après les retours d'expériences de randonneurs itinérants, il manque encore des hébergements proposés à la nuitée, au tarif accessible pour un randonneur.

Cette base de données sera complétée dès cet hiver afin d'identifier les zones nécessitant une offre mieux adaptée, car sans mobilisation de chacun, l'offre pourrait rapidement devenir insuffisante.

Le Tour des Collines du Perche existe depuis 2010 et est opérationnel depuis 2013.

Depuis, il est d'ores-et-déjà valorisé par le biais :

- Du site de l'association : www.itinérairesduperche.org
- D'une carte IGN dédiée
- De séjours itinérants et packagés proposés par le Conseil Départemental de l'Orne (de 1 à 3 nuits), dans ses pages [Normandie week-end](#)
- Du site internet et de l'application mobile du Parc National du Perche : rando.perche.fr et du site du département de l'Orne : randonnée-normandie.com
- De divers autres sites et applications : visio-rando, IGN Rando, Cirkwi...
- Des sites internet des Offices de Tourisme du Perche et de certaines communes
- Des réseaux sociaux.



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

27 Rue Abbé Beulé 28400 Nogent le Rotrou

Tél. 02 37 52 16 68

groupama.fr

[Groupama Centre Manche](#)

Eglise St Martin de Brunelles

A la fin des années 40, le clocher semblait en très mauvais état, comme me l'a précisé la doyenne de notre village, Mme Bernadette CIROU. En effet, elle se souvient que le jour de son mariage, le clocher était cerné par un imposant échafaudage.

Le seul remède à l'époque semblait être la pose d'un enduit ciment jusqu'au sommet de l'édifice, travaux réalisés par l'entreprise Juvet de La Loupe.

En 1963, c'est l'entreprise Lhéroult Tison de Nogent-le-Rotrou, qui procède à la réfection de toute la toiture y compris celle du clocher, en tuiles plates de pays, pour la somme de 19000 Francs mais à chaque tempête, de nombreuses tuiles s'envolaient et le 9 juin 1967, il fut décidé de couvrir le clocher en ardoises.

Fin novembre 1981, l'entreprise Lechable procédait à la réfection de la charpente du clocher.

Neuf mois plus tard, le 6 août 1982, la foudre s'abattait sur l'ouvrage. Les dégâts furent très importants puisque de nombreuses pierres d'angle volèrent en éclat et s'éparpillèrent dans la cour de la mairie autour de ma R18 stationnée là mais la voiture fut miraculeusement épargnée. En 1984, un paratonnerre fut installé mais auparavant, le clocher avait été refait, toujours par l'entreprise Lechable.

Lorsqu'on arrive à Brunelles, on distingue très nettement que le clocher penche. Au milieu des années 60, un géomètre avait relevé 40 cm d'inclinaison.

C'est dans le prochain numéro que je relaterai les quatre tranches importantes de restauration qui ont débuté en 1995 pour s'achever en 2014.



Jean-François TICOT
Ancien secrétaire de mairie

Le voyage de la statue de Sainte Barbe



C'est en présence de Francis VAUDRON - Maire délégué de Coudreceau, de Gildas GUILLARD - Responsable des Services techniques et du père Hugues de TILLY curé de la Paroisse Saint-Lubin du-Perche que la statue de Sainte Barbe a quitté l'église de Coudreceau mercredi 23 novembre dernier, dans les bras de militaires de la Sécurité Civile, afin d'être installée dans la chapelle latérale droite de l'église Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou.

Ce voyage a été réalisé à la demande du père Hugues de TILLY qui a souhaité honorer la présence du régiment de l'UIISC1 basé à Nogent-le-Rotrou et mettre en valeur le patrimoine de Coudreceau. C'est pourquoi il nous a demandé s'il était possible de mettre en dépôt la statue de Sainte Barbe, patronne du Génie et de fait de la Sécurité Civile dans la chapelle droite de l'église Notre-Dame qui est devenue depuis le 1^{er} décembre dernier « Chapelle Sainte Barbe » lors de la cérémonie religieuse pour la fête patronale du régiment.

Le devenir de nos écoles

A travers cet article, il nous semble nécessaire de vous informer, parents, familles, Arcissoises et Arcissois du travail qui a été engagé pour le devenir de nos écoles.

Il s'agit là d'un sujet qui préoccupe les élus, les enseignants, les parents d'élèves et les enfants de nos écoles.

Divers travaux de réorganisation ont été commencés par l'équipe municipale précédente mais malheureusement la Covid-19 est passée par là et l'équipe en place s'est remise au travail à la rentrée scolaire 2021/2022.

Le travail qui a été repris consistait particulièrement à restructurer les classes de Margon et Coudreceau. Rappelons ici que Brunelles est en regroupement pédagogique avec Champrond-en-Perchet depuis 48 ans et que la remise en cause de ce fonctionnement fragiliserait l'existence même de ces écoles.

Diverses réunions de travail ont eu lieu avec les directions, les représentants des parents d'élèves jusqu'à une réunion d'information qui a eu lieu le 21 novembre.

C'est au cours de cette réunion que les élus de la commission scolaire ont présenté le projet de regroupement, de fusion, de restructuration à l'ensemble des parents d'élèves des deux écoles (Margon et Coudreceau). Le projet avait pour objectif d'apporter un équilibre en terme d'effectif et de nombre de niveaux par classe, en rappelant que sur l'école de Coudreceau, il y a une classe à trois niveaux et une à quatre niveaux.

Après un vote en conseil d'école extraordinaire en décembre 2022, ce projet n'a pas été validé par une majorité de parents, mais il est important de continuer à travailler sur une ou plusieurs solutions pour permettre de maintenir un niveau d'apprentissage de qualité à l'ensemble des enfants de notre commune. Ce travail aura aussi pour objectif à plus longue échéance, de maintenir nos écoles dans nos communes historiques car chacun sait qu'une école qui ferme marque souvent la mort du bourg.

Nous souhaitons reprendre dès les prochains conseils d'école, les discussions sur ce sujet crucial qui concerne le devenir de l'ensemble de nos écoles.

Rappelons seulement que la volonté des élus a toujours été de donner à nos enfants les meilleures conditions d'apprentissage possibles. En ce sens, nous nous efforçons de répondre aux sollicitations des enseignants et des parents en terme de personnel et de moyen (Agrandissement du réfectoire de Margon, isolation thermique de l'école de Coudreceau, mise à disposition de personnel accompagnant les enseignants,...).

Ecole de Coudreceau

Nous faisons un **élevage d'escargots** dans la classe CP CE1 CE2 CM2. Nous les nourrissons, les aspergeons d'eau et leur donnons de l'eau tous les jours.

Nous nettoyons tous les lundis leur terrarium.

Après les avoir eus nous avons posé de la terre où ils ont pondu des œufs.

Ils ont éclos fin janvier !!!

Nayton , Sherelle, Skyler, Myelie



Ecole de Brunelles



La première photo a été prise lors du **cycle volley** qui a eu lieu en première période avec Raphaël BARRÉ du volley club de Nogent ; la seconde lors du **cycle Judo** animé par Jean-Baptiste CARNIS animateur de la Fédération de judo d'Eure-et-Loir durant la deuxième période et la dernière photo au cours de **l'animation sur le tri** en partenariat avec l'animatrice du SICTOM de Nogent (cette animation a eu lieu fin janvier et faisait suite à l'opération « Nettoyons la nature » de septembre).

Ecole de Margon



L'Ecole Robert Doisneau **accueille un poulailler pour 3 semaines**. Depuis le mercredi 18 janvier, la cour des maternelles retentit de COCORICO ! Le coq « Georges » est arrivé accompagné de 4 poules. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir ces animaux. Chaque classe en profitera pour travailler des notions du programme scolaire : alimentation,



caractéristiques biologiques, habitat, mais aussi cuisine, arts visuels et recyclage des déchets du restaurant scolaire. Cette action est possible avec l'association Sykadap créée en 2016 au Gault-Saint-Denis. Elle mène des actions autour du climat et des ressources. En Avril, cette association construira 2 potagers en botes de paille avec les élèves.

🌿 Intervention sur les énergies à l'école

Le mardi 24 janvier 2023, madame Rousseau est intervenue dans les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 pour une animation proposée par Énergie Eure-et-Loir en partenariat avec la Communauté de Communes du Perche, **sur le thème de l'énergie et de l'environnement**. Grâce à un certain nombre d'activités (livret à compléter, travail en groupe, paperboard et vidéos) les élèves ont pu être sensibilisés aux **différentes sources d'énergie et aux éco-gestes**. A l'issue de cette animation, chaque élève est reparti avec un sac à dos contenant une agrafeuse écologique et économique (sans agrafe), un crayon de bois à planter (graines de myosotis) et un jeu de 7 familles avec quiz.



Colis des aînés

Mi-décembre, **320 colis ont été distribués à nos aînés** à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les colis étaient composés d'un bloc de foie gras, d'un pain d'épices, d'une terrine de volaille au pesto rouge et piquillos, d'une terrine de pintade aux pruneaux et lentilles, d'une terrine de poulet canard et oie, de « tartivores » à la ratatouille et au fromage de Rocamadour, d'un poêlon de volaille aux pleurotes et sa sauce au muscat Beaumes de Venise, d'une bouteille de Bordeaux blanc moelleux, d'une bouteille de Gaillac rouge, de croustillants aux myrtilles, de perles chocolatés au caramel beurre salé ainsi que de papillotes de chocolat.

Ces colis ont été fortement appréciés par leurs bénéficiaires.



Présentation association

MRS 28 (Margon Roller Sport 28)

Présentez-vous en quelques mots : M. THIREAU Didier ancien cuisinier en collectivité.

Que faites-vous dans la vie ? Retraité depuis le 1er janvier 2023.

Quand a été créée cette association / club ? Courant de l'année 2018.

Depuis combien de temps êtes-vous membre de cette association ? Depuis sa création en 2018.

En quoi consiste-t-elle ? Apprendre les bases du roller et faire pratiquer le roller sportif aux plus jeunes (en Compétition KIDS).

Combien d'adhérents compte-t-elle ? Actuellement nous sommes 63 licenciés (dont une vingtaine de compétiteurs) les femmes sont majoritaires.

Les compétiteurs sont sur des distances chrono de 100 à 300 mètres ainsi que des distances plus longues qui vont du 10 au 50 km en passant par le Marathon dont un de nos membres Philippe POIRIER est devenu Champion du Monde il y a peu de temps. Nous comptons bien nous inscrire sur une épreuve d'endurance sur 24 heures.

Quelle fonction y occupez-vous ? Je suis président depuis la création de l'association.

Pourquoi avoir choisi ce domaine ? Passionné de patins à roulettes je pratique ce sport depuis plus de 50 ans.

En 3 mots essentiels décrivez votre association : Ludique - sportif - convivial voire même familial.

Quel a été le moment le plus marquant ? En ce qui me concerne, je n'ai pas de moment plus ou moins marquant, chaque podium, chaque victoire de mes KIDS est une immense satisfaction.

Pour exemple au début du mois de janvier en compétition kids à Bourges (compétition combinant agilité et course), nous avons remporté 5 podiums sur 6 participants !!



Que contient votre liste de vœux pour les prochaines années ? Une Piste.....circuit routier sur ARCISSES, la plus proche est sur CONNERRÉ (72).

Si vous aviez à changer quelque chose, que voudriez-vous changer aux sein de cette association ? Rien à part la faire encore plus évoluer.

Que diriez-vous à une personne pour l'inciter à venir ? Essayer le Roller, c'est l'adopter!

Et enfin, pourquoi le nom ? MARGON (qui nous a accueilli les bras ouverts) roller et le sport.

Recherche d'un local



L'association Les Mains dans l'pétrin, qui promeut la boulangerie paysanne au levain par le biais de diverses activités, et qui est présente au Petit marché de Margon, **cherche à installer son fournil et son four mobile** dans la commune d'Arcisses. Elle aimerait idéalement occuper un espace au côté d'une autre activité socioculturelle, agricole ou agroalimentaire pour se nourrir de liens humains et créer des ponts avec d'autres initiatives locales.

N'hésitez pas à écrire à Marine BOULAY, Nergis EL BERRIA et Céline RODRIGUEZ à l'adresse : lesmainsdanslapetrin@protonmail.com



Mairie d'Arcisses
1, rue de la Cloche - 28400 ARCISSES
Margonrollersport28@gmail.com
06 08 63 60 00

MANIFESTATIONS

Exposition de l'AFLAC

Salon de Peinture organisé par L'Association Fêtes et Loisirs à Coudreceau



30 peintres,
10 aquarellistes,
270 visiteurs,
150 tableaux



Octobre 2022, **30 peintres** ont présenté au regard attentif et intéressé des visiteurs une exposition riche en couleurs.

Outre la qualité reconnue de ce salon, le public a apprécié la diversité des œuvres proposées, diversité qui se renouvelle régulièrement par l'accueil d'environ **1/3 de nouveaux artistes chaque année**.

Ces nouveaux exposants sont maintenant souvent des peintres amateurs qui visitent l'exposition et émettent le souhait d'y participer.

Les aquarellistes de L'AFLAC ont exposé leurs carnets de voyage : « Le Perche », carnet réalisé au cours de l'année et « Du côté de chez nous » réalisé lors du stage de rentrée en septembre.

Les enfants de l'école sont venus visiter l'exposition avec leurs enseignantes. Curieux, ils se sont montrés des visiteurs appliqués et captivés.

Satisfaits de cette belle exposition, les membres de L'AFLAC remercient les artistes et les visiteurs fidèles à ce rendez-vous.

Lotos de Brunelles

Loto du Comité des Fêtes

Difficile de rivaliser avec la finale de Coupe du monde !

Le dimanche 18 décembre, le Comité des Fêtes de Brunelles n'a accueilli qu'une soixantaine de participants à son **traditionnel Loto de Noël**. Cependant, la chance a souri à trois Brunellois qui ont remporté les principaux lots : **un téléviseur 112 cm, une trottinette électrique et un robot ménager**.

Rendez-vous le samedi 1^{er} avril à 20h00 à la salle polyvalente pour la randonnée pédestre nocturne du Comité.



Loto des Loustics

L'association des parents d'élèves des écoles de Brunelles et Champrond-en-Perchet a fait salle comble lors de leur traditionnel Loto qui s'est déroulé le samedi 28 janvier à la salle polyvalente de Brunelles. Le premier lot était **une location d'une semaine à la mer**. Les bénéficiaires, environ **1500 euros**, sont partagés au profit des coopératives scolaires des deux écoles.

MARPA

La nouvelle responsable, Mme **Sylvie BROUSSOT** a pris ses fonctions le **15 décembre** dernier.

Vendredi 14 et samedi 15 octobre dernier, la MARPA a organisé ses **portes ouvertes** durant lesquelles **Sno&zen** située à Coudreceau a fait une démonstration de **Snoezelen**. C'est une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce. On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher. Ils interviennent régulièrement à la MARPA pour le plus grand plaisir des résidents.



Le **vendredi 13 janvier**, le personnel de la MARPA, Monsieur le Maire et les membres du CCAS se sont réunis avec l'ensemble des résidents pour les vœux et partager la galette. L'occasion d'échanger avec nos aînés.

Marché de la Saint Nicolas

Après 3 ans de suspension pour crise sanitaire le traditionnel marché de la Saint-Nicolas est revenu.

L'association Festiv'halle qui organise au nom de la commune cette manifestation a souhaité une édition 2022 particulièrement animée.

Les **exposants artisans créateurs** pour la plupart de la région ainsi que les **métiers de bouche** ont répondu présents pour satisfaire vos besoin de cadeaux à 3 semaines de Noël.

La salle polyvalente de Margon comme la halle ont affiché complet pour ce **dimanche 4 décembre**.



Des animations étaient prévues telles que le « **Marchand de couleurs** » qui a déambulé tout l'après midi et qui a la particularité de vous tirer le portrait de manière caricaturale avec la technique de l'aquarelle et cela gratuitement.

Une autre animation s'est déroulée au cours de la journée avec **Fred et son atelier de bulles de savon géantes et de sculptures en ballons de baudruche**.

Le stand Festiv'halle a proposé ses fameuses flammenkueches cuites au feu de bois, son vin blanc chaud

aux épices naturelles, ses gaufres sucettes une nouveauté, des marrons chauds, des huitres...

Téléthon



L'association Festiv'halle, dans le cadre de son marché de la Saint-Nicolas a aussi organisé avec 5 associations « margonnaises » un **événement au bénéfice de l'AFM-Téléthon** avec parcours VTT, randonnée pédestre, animation rollers, pétanque, danse country, sans oublier les tours en calèche.

POUR UNE PREMIERE EDITION, UNE BELLE REUSSITE AVEC 1 000 € AU BENEFICE D'AFM TELETHON !!!

Lundi 12 décembre a été l'occasion de faire le bilan de l'opération Téléthon qui s'est tenue à Arcisses à l'occasion du Marché de la Saint-Nicolas.

Monsieur le Maire d'Arcisses, Stéphane COURPOTIN a tenu à remercier les associations qui ont participé : les Sentiers du Perche, le Roller Sport Margonnais, le Cycloport Margonnais, la Boule Margonnaise, Perche Stallions, Monsieur TOUZEAU et sa calèche et l'association Festiv'halle qui est l'association porteuse du projet.

Monsieur HOURDILLÉ, le coordinateur du téléthon au niveau départemental, s'est vu remettre un chèque de 1 000 € au bénéfice d'AFM Téléthon. Il a rappelé que cet élan de générosité permet de poursuivre la recherche pour combattre la myopathie ainsi que toutes les maladies rares. Les aides vont aussi au soutien des familles qui ont des enfants malades.

La commune d'Arcisses a tenu à organiser un petit verre de l'amitié pour remercier tous les bénévoles qui ont participé.

Le challenge est maintenant de multiplier les gains pour l'édition 2023. Les associations présentes y sont prêtes.



Vœux du Maire

La crise sanitaire nous ayant privés pendant deux années consécutives de la traditionnelle cérémonie des vœux ; lundi 9 janvier dernier, elle a enfin pu avoir lieu, présidée pour la première fois par Stéphane COURPOTIN.

Ce fut l'occasion pour notre édile de remercier tous les acteurs locaux qui œuvrent au quotidien au service de la commune : le conseil municipal, les services de l'Etat, les entreprises et commerces locaux, les personnels communaux ainsi que les associations pour leurs actions en faveur de la Commune.

Un petit diaporama a été présenté à l'auditoire pour permettre de faire le bilan des réalisations de l'année passée et de présenter les projets pour l'année à venir.



La déferlante percheronne



Dimanche 2 avril prochain se déroulera sur notre territoire une course à pied pas comme les autres !

La Déferlante Percheronne est une **course à obstacles** qui s'inscrit dans une tendance « sport nature » de plus en plus prisée des Français. Quoi de plus logique alors que de prendre comme écrin le Parc Naturel Régional du Perche pour y organiser cette manifestation qui se veut accessible à tous, fun et sans enjeu !

Ici pas de chronomètre mais plutôt de la convivialité et de l'entraide pour franchir les **nombreux obstacles disséminés le long des deux parcours de 7 et 12 km.**

Certaines entreprises de la région en profitent pour monter des « team building »
Au programme : visite du bocage Percheron avec ses ruisseaux, ses petits vallons caractéristiques, sa végétation luxuriante et évidemment pour l'occasion ses obstacles naturels ou artificiels ainsi que quelques surprises vivifiantes !
L'organisation qui attend 1.800 coureurs fera partir des vagues de 140 coureurs toutes les 20 min entre 8h40 et 14h40.

Les spectateurs ne sont pas oubliés puisque deux zones faciles d'accès seront balisées aux abords de la mairie d'Arcisses et au sein du village, départ situé au plan d'eau de la Borde.



NB : si vous souhaitez accompagner l'organisation en temps que bénévole inscrivez-vous directement sur le site de ladeferlante.fr dans « menu » puis « bénévole »

Les bénévoles pourront participer à la course sur la demi journée où ils n'aident pas.

depuis 30 ans à votre service

AMBULANCES Charles

- Ambulances
- VSL
- Taxis
- Installation et gestion de téléassistance

Charles Ambulances
50 avenue de Paris - 28400 MARGON

02 37 52 15 58
contact@ambulances-charles.fr
www.ambulance-charles.fr

Liaison SAMU
Taxis 7 places

BRICOMARCHÉ
MAISON - JARDIN

MORTAGNE-AU-PERCHE	NOGENT-LE-ROTROU
Tél : 02.33.83.35.14	Tél : 02.37.53.52.52
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 19h00	Du lundi au samedi de 9h00 à 19h00
Le samedi de 9h00 à 19h00	

Terre de Jeux 2024

Le Comité Olympique et Sportif d'Eure-et-Loir (CDOS 28) met en place les **Jeux Sportifs** à Arcisses, le samedi 06 mai 2023.



Cette journée de promotion du sport organisée conjointement par le CDOS 28 et la ville d'Arcisses permettra aux habitants de s'initier au sport en famille et de partager leur passion aux côtés de JOJO, la mascotte des Jeux Sportifs.



La promotion du sport et de l'Olympisme dans les collectivités "Terre de Jeux 2024" :

Créés par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Loir-et-Cher (CDOS 41) en 2017, les Jeux Sportifs sont des journées d'animation ayant pour but de promouvoir le sport et ses valeurs universelles au sein des communes et communautés de communes de la région Centre-Val de Loire. Depuis 2020, cette promotion se fait notamment par le biais de

l'animation du label "Terre de Jeux 2024" valorisant les collectivités locales et territoriales s'étant engagées dans l'aventure olympique. Ce projet des Jeux Sportifs, également soutenu par la région Centre-Val de Loire, a pour objectif d'organiser dix dates de mai à octobre 2023 et est fondé sur cinq piliers fondamentaux.

GRATUITÉ

SIMPLICITÉ

CONVIVALITÉ

PROXIMITÉ

SÉCURITÉ

Un concept entre sport et culture

Le concept est de dynamiser les territoires en proposant des ateliers d'initiation à six disciplines sportives ciblant les enfants, ainsi qu'une animation calquée sur les Jeux Olympiques : minivillage sportif, cérémonie d'ouverture et de clôture, parcours sportif ainsi qu'un podium. Les enfants devront passer par chaque atelier et donc découvrir une nouvelle discipline pour valider chaque étape du parcours sportif. Des réponses aux quiz seront également présentes sur les différents stands : une manière ludique de s'instruire tout en s'amusant.



"Jojo l'écureuil" pour mascotte

Enfin, la mascotte des Jeux Sportifs nommée "JOJO l'écureuil", est un élément identifiable, reconnaissable et attachant pour nos cibles (les enfants, adolescents et familles). Elle renforce l'esprit convivial et familial de cet événement. De plus, elle sera bien présente lors de l'événement pour accompagner les enfants tout au long de la journée.

CONTACTS :

Christian COULOT

Tél : 06 37 17 88 71

eureetloir@franceolympique.com



Historique de la législation sur nos écoles

🌻 Le **28 juin 1833**, la loi Guizot énonce 2 principes : l'organisation d'un système scolaire public et la liberté d'enseignement. Elle impose une école de garçons dans toutes les communes de plus de 500 habitants et Margon à 701 habitants recensés en 1831.

🌻 La loi Falloux (**15 mars 1850**) aborde tous les aspects de l'éducation, mais elle donne une part prépondérante à l'église catholique dans le système éducatif français. L'école publique et ses instituteurs sont surveillés par le curé et le maire conjointement (*l'instituteur peut être muté ou démis s'il ne plaît pas au curé !*). **Cette loi impose une école de filles dans les communes de plus de 800 habitants.** (Cas de Nogent-le-Rotrou).

🌻 Il faudra attendre les lois Ferry de **1881 et 1882** pour connaître une réelle laïcité à l'école. Cette loi précise les enseignements obligatoires : l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul ; une éducation morale et religieuse ; pour les filles seulement, les « travaux d'aiguille ». D'autres sont laissés à l'appréciation de l'enseignant : l'histoire, les sciences naturelles, le chant, la gymnastique et le dessin.

Une **commission municipale scolaire est obligatoirement instituée** dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Elle se compose du maire, président ; d'un délégué du canton désigné par l'inspecteur d'académie, de membres désignés par le conseil municipal en nombre égal au tiers des membres de ce conseil (on peut lire dans le registre des délibérations du conseil municipal « *les conseillers municipaux sont désignés pour faire partie de la commission chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles, conformément à la loi précitée du 28 mars 1882* »). Le mandat des membres de la Commission scolaire, désignés par le conseil municipal, dure bien évidemment jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil municipal.

🌻 **L'école est obligatoire de 6 à 13 ans (loi du 28 mars 1882)**, mais les élèves titulaires du certificat d'études primaires pouvaient quitter l'école dès 11 ans. Il faut noter que l'absentéisme des garçons était important à la période des travaux agricoles et peu sanctionné car souvent nécessaire.

🌻 La loi du **9 août 1936** initiée par Jean ZAY allonge la **scolarité obligatoire à 14 ans**.

🌻 L'Ordonnance du **6 janvier 1959**, signée par Charles de GAULLE, allonge **l'instruction obligatoire de 14 ans à 16 ans révolus**.

🌻 Il faudra attendre **1969** pour que garçons et filles soient réunis au sein des mêmes établissements, c'est le **début de la mixité** dans toutes les écoles ; elle était déjà effective dans les petites communes à école unique.

🌻 La Loi du **26 juillet 2019**, initiée par Jean-Michel BLANQUER, impose **l'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans**.



Ecole de Coudreceau



Ecole de Margon



Ecole de Brunelles



Mickaël LEDRU
Abattage - Élagage

Taille de Haies, enlèvement de tous végétaux, plantations

Le Puits Massiot
NOGENT-LE-ROTROU

Tél./Fax

02 37 52 92 28



PIGEON
TP CENTRE IDF

AGENCE DE NOGENT-LE-ROTROU

1 La Borde - MARGON – ARCISSES

B.P. 80001

Calendrier Les rdv récup'

Jeudi 23 Février

10h-15h30, à la Maison partagée, 26 rue du Tertre

Inscription : 02 37 52 98 65

Atelier cuisine avec Le Chardon, repas partagé

Fresque de l'alimentation à 14h avec Charlotte Cultive



Samedi 4 Mars Café Réparation

Samedi 11 Mars Café Couture

Vendredi 17 Mars

15h30-18h30, à la Halle de Margon

Découvrez le fonctionnement d'une déchetterie et les filières de recyclage

Mercredi 5 Avril

14h-18h dans la cour du 111 rue Bretonnerie

Venez chercher des vêtements en pagaille !



Samedi 15 Avril Café Couture

Mercredi 10 Mai

14h-17h Récup&Co, 111 rue Bretonnerie

Fabriquez votre Soliflore en récup' avec App'Arthé



Samedi 13 Mai Café Réparation

Samedi 27 Mail

10h-18h dans la cour du 111 rue Bretonnerie

Salon Low-tech et Artisanat Récup' :

Exposants, démonstrations, ateliers ...

Découvrez des exposants créatifs et ingénieux

Clôture avec le spectacle : L'hiver sera chaud !



Samedi 8 Juillet Café Réparation

Mercredi 14 juin

14h-17h Lieu : Départ de l'EVS

Inscription : 02 37 52 98 65

Promenade Bio Diversité : Découvrez la nature dans votre ville avec le PNR Perche



Les Rdv Récup'

Samedi 1^{er} Avril

10h-17h dans la cour du 111 rue Bretonnerie

Bourse aux vélos et vélos en pagaille

Samedi 8 Avril

10h-17h, à la Boite à Outils

Inscription : 02 37 29 22 27

Construisez votre composteur et lombricomposteur (13h30 - 15h30)

E.Leclerc MARGON

CHEZ E.Leclerc, VOUS SAVEZ QUE VOUS ACHETEZ MOINS CHER.

Centre Commercial de l'Espérance www.e-leclerc.com/nogent Tél 02 37 53 49 00